



José RUIZ
Maire de Varennes

vous informe



LA MAIRIE N'APPROUVE PAS L'INSTALLATION DU COMPTEUR « LINKY »

Madame, Monsieur,

Je considère qu'il est de mon devoir de Maire, chaque fois que je suis en mesure de le faire, de vous protéger. C'est pourquoi j'ai décidé de vous alerter à propos de la pose des compteurs « Linky » qui vous a été proposée ces jours derniers.

Je vous fais donc part d'un certain nombre d'arguments quant aux risques potentiels de ces compteurs « Linky ».

Ils injectent des radiofréquences CPL (Courant Porteur en Ligne) dans tous les câbles et appareils électriques. Les radiofréquences se retrouvent donc dans l'air environnant, mesurables jusqu'à 2,50 m de tous les câbles encastrés dans les murs, qu'ils soient apparents ou non et dans les appareils eux-mêmes, y compris les lampes de chevet. Or les radiofréquences sont officiellement reconnues « potentiellement cancérigènes » par le Centre International de recherche sur le cancer qui dépend de l'OMS.

Dormir chaque nuit, vivre et travailler chaque jour dans un bain d'ondes « potentiellement cancérigènes » ne peut que menacer notre santé.

Mais il y a aussi risque de pannes à répétition sur les matériels informatiques, risque aussi de voir nos factures augmenter comme c'est le cas au Québec et en Espagne depuis l'installation de ces compteurs.

Une question se pose alors, pourquoi avoir retenu la technologie CPL alors qu'il existe une technologie par fibre ne présentant aucun des dangers cités plus haut ?

Voilà quelques-uns des arguments qui me conduisent à vous déconseiller l'utilisation du compteur « Linky ».

Bien entendu, c'est une décision personnelle.

Dans l'état actuel des textes, il semble qu'il soit difficile pour un particulier de s'opposer à l'installation du compteur.

C'est pourquoi, en m'appuyant sur le Code de l'Energie qui stipule depuis 2005 dans son article L-322-4 que les Collectivités locales sont propriétaires des réseaux électriques et gaz, je demanderai au prochain Conseil Municipal de voter une délibération motivée refusant le déploiement des compteurs Linky sur le Territoire de Varennes.